

PROCEDURE DE CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE SCOLAIRE 2nd degré

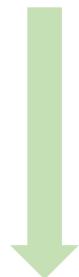
Chef d'établissement

En cas d'absences répétées, 4 demi-journées/mois non justifiées, rencontre ou contact avec la famille

1^{er} Signalement

Via MIMOSA

NIVEAU 1



DSDEN

Analyse du dossier par le service de gestion de la DSDEN et envoi d'un courrier d'avertissement la famille

**Si retour à la normale
Pause de la procédure sur l'année scolaire**

2^{ème} signalement

Via MIMOSA

NIVEAU 2

Dossier individuel à envoyer avant le :
06/11/2025
10/12/2025
08/01/2026
05/02/2026
19/03/2026

**Si l'absentéisme persiste remontée télématique via MIMOSA
Du signalement 2**

**Envoyer le dossier individuel par mail
eleves44-absenteistes-degre2@ac-nantes.fr**

DSDEN

Etude des dossiers complets en pré-commission

Convocation de la famille à la DSDEN, en présence d'un représentant de la direction de l'établissement

**Si retour à la normale
Fin de la procédure**

Si la famille est absente : envoi systématique d'une lettre de carence

3^{ème} signalement

Via MIMOSA

NIVEAU 3



Si l'absentéisme persiste remontée télématique du signalement 3 via MIMOSA qui déclenche un dernier courrier à la famille

Saisine du Procureur de la République via un signalement signé de la DASEN